

Arrondissement de Sarcelles

SN

DECISION DU MAIRE n°D- 150 -2025

Modification n°4 – Marché de travaux de construction du complexe sportif Didier Vaillant – Lot n° 4 : MENUISERIE EXTERIEURES SERRURERIE (Marché n° 2023/27)

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire, modifiée par délibération du Conseil Municipal du 7 février 2025,

VU l'arrêté n°A-126-2025 du 7 avril 2025 portant délégation à Madame Laetitia KILINC en matière de marchés publics,

VU la délibération en date du 9 décembre 2022 autorisant la signature du marché de travaux de construction du complexe sportif Didier Vaillant – Lot n° 4 : MENUISERIE EXTERIEURES SERRURERIE entre la Ville de Villiers-le-Bel et la société ALPROFER, sise 30 rue de Saint Denis de Gastines – BP 55 – 53500 ERNEE,

VU les modifications n°1, 2 et 3 audit marché,

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte les travaux supplémentaires suivants :

- Fourniture et pose de garde-corps complémentaire, fourniture et pose du rehaussement de 3 gardes corps
- Suppression de l'abri à vélo, ajouts gardes corps supplémentaires, fourniture et pose de manchons sur voirie,

CONSIDERANT la nécessité de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 14 mai 2025,

DECIDE

Article 1 – Il sera conclu une modification n°4 au marché n°2023/27 de travaux de construction du complexe sportif Didier Vaillant – Lot n° 4 : MENUISERIE EXTERIEURES SERRURERIE avec la société ALPROFER, ayant pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires et des travaux en moins-value et de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 14 mai 2025.

Article 2 – Le montant de la modification n°4 s'élève à 646,30 € HT soit 775,56 € TTC, ce qui porte le montant dudit marché à 946 490,12 € HT soit 1 135 788,14 € TTC.

Article 3 - La présente modification n°4 prendra effet dès la notification.

Article 4 –Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et dont une copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le **23 JUN 2025**

Madame La Maire,
Djida DJALLALI-TECHTACH
Pour Madame la Maire
L'Adjointe déléguée
Laetitia KILINC

